

DU TABOU À LA PRÉVENTION

Code de conduite en vue de la prévention
d'abus sexuels et de comportements transgressifs
dans les relations pastorales avec les enfants et les jeunes

La Commission Interdiocésaine
pour la Protection des Enfants et des Jeunes
2 juin 2014

Table des matières

Avant-propos.....	5
Prévention.....	7
Proximité et distance.....	8
Règles pour établir une relation interpersonnelle respectueuse.....	9
Eviter les positions intangibles.....	11
Travailler à un développement et à un épanouissement personnel	12
Les candidats aux fonctions pastorales.....	15
Vigilance.....	16
Communication de l’abus.....	17
Confidentialité, secret professionnel, secret de la confession	19
Soutien des victimes	21
Suivi et accompagnement des anciens abuseurs.....	22
Une prévention préférable à une réparation.....	23
Annexe 1.	27
Information à l’attention des parents concernant les comportements sexuels transgressifs	
Annexe 2.	35
Information à l’attention des enfants concernant les comportements sexuels transgressifs : ‘Hannah dit NON’ par Kolet Janssen	
Annexe 3.	41
Coordonnées du point d’info central, des points de contact et du Secrétariat de la Conférence épiscopale	

Avant-propos

En janvier 2012, les Évêques et les Supérieurs Majeurs de Belgique ont publié le document '*Une souffrance cachée. Pour une approche globale des abus sexuels dans l'Église*'. Ils annonçaient dans ce document la création d'une 'Commission Interdiocésaine pour la Protection des Enfants et des Jeunes'. Cette Commission se voyait confier la mission 'd'élaborer de nouvelles propositions d'action afin d'améliorer la prévention des abus sexuels et des comportements transgressifs dans le cadre d'initiatives ou d'institutions liées à l'Église'. (p. 42) Depuis sa création, cette Commission s'est penchée à plusieurs reprises sur le sujet. Elle a pris conseil auprès d'experts et a été attentive aux suggestions de personnes de terrain. La Commission Interdiocésaine s'adresse, par la présente brochure, à tous ceux qui exercent une tâche pastorale ou ont une responsabilité dans la communauté ecclésiale. Cette publication se veut un encouragement et un soutien dans le cadre de la prévention d'abus sexuels et de comportements transgressifs.

Nombre de services, de mouvements et d'institutions pour les enfants et les jeunes existent au sein et à la périphérie de la communauté ecclésiale. Il est essentiel que chacun de ces acteurs dispose d'un plan adapté à son propre terrain d'action pour prévenir les abus sexuels et les comportements transgressifs. Les écoles, les internats, les mouvements de jeunesse et institutions doivent tous prendre au sérieux leur responsabilité dans ce domaine. La Commission Interdiocésaine a aussi pris connaissance des nombreuses initiatives et mesures existantes dans ces secteurs. De même, elle encourage tous les acteurs pastoraux à poursuivre sur cette voie et à demeurer vigilants par rapport à toute nouvelle forme d'abus sexuel et de comportement transgressif.

Le présent guide ne remplace pas les plans d'actions ou codes de conduite existants, mais il veut en être un complément. Il traite spécifiquement des situations en lien avec le service pastoral de l'Église.

Il s'adresse donc à tous les acteurs pastoraux auxquels les autorités ecclésiastiques ont confié une mission pastorale ou qui remplissent un service pastoral avec l'approbation des autorités ecclésiastiques. Ces acteurs pastoraux peuvent être des prêtres, des diacres, des religieux et des laïcs. Ce guide traite de situations où ces derniers entrent en contact avec des enfants ou des jeunes au cours de leur mission pastorale.

Les Evêques référendaires

+ **Johan Bonny,**
Evêque d'Anvers

+ **Guy Harpigny,**
Evêque de Tournai

Pour les Supérieurs Majeurs

Père Abbé Erik De Sutter, O. Praem,
Président de l'Unie van de Religieuzen van Vlaanderen

Père Franck Janin, S.J.,
*Président de la Conférence des Religieuses/
Religieuses en Belgique*

1. Prévention

Les tristes récits des dernières années nous ont appris que la communauté ecclésiale doit mettre en œuvre la vigilance nécessaire surtout dans les relations pastorales, pour pouvoir intervenir rapidement et fermement en cas de nécessité.

Les acteurs pastoraux peuvent être confrontés de différentes manières à l'abus sexuel et au comportement transgressif. Des tiers peuvent les mettre au courant de situations à problème dans les familles, dans les groupes et les mouvements, dans les institutions, les foyers et la paroisse. Il leur arrive aussi de rencontrer des formes d'abus sexuels, de violences ou de chantage entre des enfants ou des jeunes. Certaines victimes s'adresseront directement à eux et leur confieront leur histoire. Peut-être recevront-ils des informations ou auront-ils de sérieux soupçons concernant un abus sexuel ou un comportement transgressif de la part de collègues en pastorale. Ils sont eux-mêmes susceptibles de prendre conscience, dans leur propre vie, de sentiments ou d'attitudes qui peuvent mener à un comportement transgressif et qui requièrent le soutien d'un professionnel. Le souci majeur de l'acteur pastoral, dans chacune de ces situations, doit être la protection de l'enfant ou du jeune et la prévention de l'abus sexuel et du comportement transgressif, quel qu'en soit l'auteur.

Le souci majeur de l'acteur pastoral, dans chacune de ces situations, doit être la protection de l'enfant ou du jeune.

2. Proximité et distance

Chaque relation pastorale est basée sur l'équilibre délicat entre proximité et distance. Quand on chemine avec quelqu'un, on ne peut marcher ni trop près, ni trop loin l'un de l'autre. La brochure *'Une souffrance cachée'* traite largement de cette problématique (cf. pp. 14 et 15). Elle insiste sur la différence entre implication affective saine et comportement transgressif. Ce n'est pas l'implication qui pose problème, mais la transgression. On aurait tort de croire que la distance

L'abus sexuel est une exploitation subtile ou violente de la proximité que suppose toute relation pastorale ou pédagogique.

entre les deux est infime. L'abus sexuel est une exploitation subtile ou violente de la proximité que suppose toute relation pastorale ou pédagogique. Une culture de la vigilance s'impose pour lutter efficacement contre ce type d'abus.

La brochure précise certains signaux qui doivent nous alerter.

- Quelqu'un se retrouve très souvent avec le même petit cercle d'enfants et de jeunes sans que sa fonction l'exige. Quelqu'un invite régulièrement un même enfant et l'emmène en vacances. Il peut être très séduisant pour des enfants de rencontrer des adultes qui s'entendent bien avec eux et aiment leur compagnie. En réalité, ces personnes fonctionnent parfois elles-mêmes comme des enfants.
- Un second signal est la présence d'un déficit manifeste de relations avec des personnes du même âge. Il est fréquent que des abuseurs d'enfants, à défaut d'en avoir l'expérience, ignorent ce qu'est une relation de confiance avec d'autres adultes. Ils ne partagent que quelques rares facettes de leur vie avec des 'amis'. On ne peut guère parler de véritable soutien mutuel dans leur cercle de connaissances. Avoir et entretenir des relations étroites, mutuelles et satisfaisantes avec des pairs, est un des signes les plus forts de bonne santé psychique.

- Un troisième signal peut être l'exercice abusif du pouvoir ou de l'autorité. Il est utile de se poser quelques questions très simples à titre de repères pratiques. Parleriez-vous ou agiriez-vous de la même manière en présence de parents ou d'amis de la personne à laquelle vous vous adressez ? Vous sentiriez-vous à l'aise si d'autres personnes étaient au courant de toutes les facettes d'une relation ? Pourraient-ils ne pas comprendre ?

3. Règles pour établir des relations interpersonnelles respectueuses

Nous souhaitons améliorer l'attention de toutes les structures de l'Eglise en vue d'un comportement responsable vis-à-vis de personnes en situation de dépendance ou à protéger, en particulier les enfants et les jeunes. Nous donnons ci-après quelques règles de vie ou de travail. Il ne s'agit nullement d'un carcan qui supprimerait ou rendrait suspecte toute implication relationnelle spontanée. Ces principes visent au contraire à favoriser un équilibre sain et sensé entre distance et proximité. Ils déterminent ce que signifie, concrètement, rencontrer des enfants ou des jeunes dans le respect.

Nous souhaitons améliorer l'attention en vue d'un comportement responsable vis-à-vis de personnes en situation de dépendance ou à protéger, en particulier les enfants et les jeunes.

Par respect pour les droits des enfants et des jeunes, tous les acteurs pastoraux sont tenus :

- de traiter les enfants et les jeunes avec respect et de les reconnaître comme personnes, avec leurs besoins et leurs droits propres, d'être attentifs à leurs idées et à leurs réflexions, de les associer activement aux décisions qui les concernent
- de les situer et de les comprendre dans leur cadre de vie actuel

- de travailler avec eux sur une base de confiance et d'estime mutuelles
- de leur donner un exemple et de leur offrir un appui qui ne soit ni possessif, ni pontifiant

Lors des contacts avec les enfants et les jeunes il y a lieu :

- de faire respecter leurs droits
- de favoriser une culture d'ouverture, leur permettant d'exprimer leurs questionnements et leurs problèmes
- de leur faire prendre conscience de ce qui est acceptable et ne l'est pas, tant dans les relations avec les autres enfants et les jeunes que dans la fréquentation des adultes
- d'éviter des situations délicates qui peuvent mener à des insinuations ou à des accusations
- d'avoir conscience que certains comportements en apparence anodins (comme serrer un enfant ou un jeune dans ses bras), peuvent être interprétés différemment par le jeune ou l'enfant concerné ou des tiers
- d'éviter des situations où l'on s'isole avec des enfants ou des jeunes, ou des activités sans témoins
- d'éviter toute forme de violence

Lors des contacts avec les enfants et les jeunes, sont **interdits** :

- toute forme de violence physique ou psychique
- toute forme d'approche, de tentative de séduction ou d'attouchement sexuel
- toute parole ou acte sexuellement provocant
- de passer la nuit seul avec un enfant ou un jeune
- de les aider dans des activités intimes, comme se laver, s'habiller ..., alors qu'ils en sont capables
- de créer des discriminations entre enfants et jeunes avec des cadeaux, de l'argent, de l'attention et de l'affection
- de posséder ou de regarder du matériel visuel qui blesse les enfants et les jeunes dans leur dignité humaine

4. Eviter les positions intangibles

Les enfants et les jeunes, de même que les acteurs pastoraux adultes, ont droit à un comportement correct et transparent. Encourager ce type de comportements est d'une importance majeure dans la prévention des abus. L'assurance que toute situation douteuse, quelle qu'en soit la gravité, suscitera un examen attentif des faits, contribue aussi à une prévention effective.

Nous devons aussi demeurer sur nos gardes par rapport aux positions intangibles dans les institutions et les structures ecclésiales. Il faut bannir tout exercice abusif du pouvoir de l'Eglise et par conséquent promouvoir des modèles de

Il faut bannir tout exercice abusif du pouvoir de l'Eglise et par conséquent promouvoir des modèles de responsabilité partagée à tous les niveaux.

responsabilité partagée à tous les niveaux. Les membres des équipes doivent développer un regard critique sur leurs actions personnelles, accepter le regard des autres et s'investir dans un projet commun dont ils ne sont pas les seuls maîtres. Une culture où règne une communication ouverte, qui ne craint pas la contradiction, permet d'attaquer l'abus à la racine.

Nous soutenons une politique qui lie tous les acteurs pastoraux à une équipe pastorale composée à la fois d'hommes, de femmes, de ministres ordonnés et de croyants laïcs mandatés. Cette équipe pastorale doit favoriser une saine interaction et un questionnement entre ses membres. Etre capable et prêt à travailler en équipe fait partie des critères déterminants de l'aptitude à une nomination dans la pastorale.

5. Travailler à un développement et à un épanouissement personnel

Un acteur pastoral ne doit pas se consacrer uniquement à la croissance et à l'épanouissement des autres. Il doit aussi chercher à s'épanouir et à mettre ses propres capacités en valeur. L'Évangile n'est pas une eau dormante mais une source de vie. Il faut donc un environnement de travail où l'acteur pastoral bénéficie de temps et de soutien pour grandir et s'épanouir. Cela peut prendre diverses formes.

Un climat favorable à la croissance se caractérise par une communication ouverte et des accords clairs. Chacun doit pouvoir dire ce qu'il pense, ce qu'il ressent, ce qu'il souhaite dans une équipe pastorale. Cette réciprocité implique une égalité. Concrètement, les acteurs pastoraux n'imposent pas leurs expériences mutuelles, ne se 'battent' pas autour de l'expérience 'probante' ou la plus pertinente. Cette écoute mutuelle génère une attention aux idées et aux compétences de chacun. Les acteurs pastoraux forment de la sorte une 'communauté qui cherche à apprendre'. Chacun peut déployer ses talents et mieux se former au sein d'une telle équipe.

Les acteurs pastoraux accepteront plus facilement de confronter leur expérience à celle des autres, lorsqu'on s'attache à leur engagement et à leur potentiel, plutôt que de s'attarder sur leurs difficultés et leurs manquements, ce qui engendre une réaction de résistance et de défense. Une approche basée sur l'estime est plus motivante. C'est à juste titre que les acteurs pastoraux attendent de leurs responsables une parole d'encouragement et de considération. Dans l'Église, on oublie peut-être un peu trop facilement cet aspect.

L'acteur pastoral a régulièrement besoin d'un entretien de développement avec un responsable ou un accompagnateur. Il lui permet de mieux cerner ses points forts pour les mettre en valeur, afin de mieux

répondre aux attentes liées à sa fonction et, pourquoi pas, de mettre au point le contenu de cette fonction pour une valorisation maximale de ses talents.

Un entretien de développement permet à l'intéressé de se pencher honnêtement sur lui-même, d'examiner sa manière de travailler et, si nécessaire, de corriger sa trajectoire. On anticipe ainsi le risque d'une recherche de compensation dans des comportements abusifs ou transgressifs.

En plus de leurs capacités professionnelles, les acteurs pastoraux doivent aussi élargir et renforcer leur potentiel relationnel. L'introspection et le partage d'expériences peuvent beaucoup les y aider. Chaque acteur pastoral veillera donc à participer à l'une ou l'autre forme d'intervision. Au cours de ce type d'apprentissage, les participants discutent de leurs expériences mutuelles. Ils élargissent et approfondissent leurs expériences individuelles avec celles de tout le groupe. En plus de l'aspect cognitif, ils essaient aussi de garder à l'esprit le côté affectif et comportemental de leur expérience. Comment se sentir heureux dans sa mission pastorale et comment y parvenir ? Un échange mutuel peut s'avérer très inspirant.

Une approche basée sur l'estime est plus motivante.

Les diocèses et les congrégations religieuses disposent de divers services de formation permanente ou continuée pour leurs acteurs pastoraux. Il est clair que la problématique de l'abus sexuel et du comportement transgressif doit absolument faire partie des programmes qui poursuivent et mettent à jour la formation initiale.

Les sujets suivants doivent y être abordés :

- pièges du pouvoir, de son exercice abusif et risque de comportement transgressif
- intégration de l'identité corporelle et de la sexualité dans un épanouissement personnel sain

- relations d'amitié dans la vie de la personne mariée et du célibataire
- facteurs d'apparition de l'abus sexuel et du comportement transgressif
- réactions adéquates en cas de rumeurs ou de signaux de comportement transgressif
- profil et caractéristiques des abuseurs
- équilibre entre souci des autres et souci de soi-même
- percevoir à temps la menace de burn-out, y remédier et le prévenir
- respect du code de conduite pour la fréquentation d'enfants et de jeunes

Les acteurs pastoraux doivent également pouvoir compter sur le soutien d'une équipe de soin compétente en cas de burn-out, de modification comportementale, de dysfonctionnement émotionnel ou affectif, de relations malsaines ou de symptômes d'assuétude. De telles équipes de soin fonctionnent déjà. Elles sont pluridisciplinaires. Les acteurs pastoraux peuvent solliciter un avis ou une aide auprès d'elles en toute discrétion. Nous recommandons aux diocèses et aux congrégations religieuses d'augmenter le nombre de ces équipes et de les faire connaître auprès de leurs acteurs pastoraux.

On constate cependant que, malgré les nombreuses possibilités de formations permanentes et continuées, certains acteurs pastoraux participent rarement ou jamais à de telles activités ou rencontres. Quelles que soient les raisons qui motivent cette réserve, celle-ci demeure inexcusable. Elle peut dissimuler des frustrations grandissantes, des formes de comportement déplacé ou un durcissement de l'incapacité à se remettre en question. Elle est malsaine car la plaie grandit et s'infecte de plus en plus. Les responsables dans l'Église ont le droit et l'obligation d'en parler à leurs acteurs pastoraux pour leur bien et pour prévenir d'éventuelles conséquences dommageables.

6. Les candidats aux fonctions pastorales

Les candidats au sacerdoce, à la profession religieuse ou à une fonction pastorale doivent présenter un extrait du casier judiciaire (anciennement appelé « certificat de bonne conduite, vie et mœurs ») valable. Ce document fait partie du dossier d'entrée en fonction ou de nomination ecclésiale comme c'est la règle dans d'autres domaines de la société.

Les diocèses et les congrégations religieuses doivent s'informer mutuellement des données en leur possession sur les candidats au sacerdoce, à la profession religieuse, quand ces derniers passent d'une autorité à une autre. Dans ce cas, l'information sur le candidat ou l'acteur pastoral doit être transmise à la nouvelle autorité. Toute négligence peut entraîner de lourdes conséquences et est, dès lors, injustifiable.

Des thèmes tels que l'affectivité, la sexualité, l'expérience de la vie dans le mariage et le célibat doivent être explicitement abordés.

Au cours de la formation, les responsables seront particulièrement attentifs au comportement des candidats envers les autres, tant les adultes que les enfants et les jeunes. Des thèmes tels que l'affectivité, la sexualité, l'expérience de la vie dans le mariage et le célibat doivent être explicitement abordés. La formation doit tendre à développer les différentes facettes d'une personnalité psychiquement saine et mature chez les candidats.

Chaque équipe de formation doit pouvoir faire appel à la contribution professionnelle d'un ou de plusieurs psychologues pour la sélection et la formation des acteurs pastoraux dans la pastorale. De leur côté, les candidats doivent pouvoir bénéficier, pendant leur formation, des services d'un psychologue. On veillera à ne pas empêcher ni à décourager le soutien et la guidance psychologiques, mais au contraire à les encourager.

7. Vigilance

Les limites sont parfois transgressées sans qu'on s'en aperçoive. La détection d'un abus peut prendre du temps. La vigilance reste donc de mise dans toute institution ou tout mouvement où des acteurs pastoraux adultes sont en contact avec des enfants et des jeunes. Il est indiqué que les responsables pastoraux posent les questions suivantes de manière assez régulière aux acteurs pastoraux :

1. Avez-vous remarqué un cas de trop grande proximité lors de la fréquentation de jeunes ?
2. Avez-vous remarqué une situation où il y a risque de comportement transgressif physique ?
3. Avez-vous remarqué une situation où il y a risque de comportement transgressif psychique ?
4. Avez-vous remarqué une situation où il y a risque éventuel de comportement transgressif sexuel ?
5. Avez-vous des soupçons éventuels concernant un comportement transgressif ?
6. Avez-vous ressenti vous-même une inclination à l'une des formes de comportement susmentionnées ?

La vigilance reste donc de mise dans toute institution ou tout mouvement où des acteurs pastoraux adultes sont en contact avec des enfants et des jeunes.

Un tel exercice de réflexion permet aux responsables et aux acteurs pastoraux de signaler à temps une situation problématique et d'éviter ainsi une éventuelle aggravation. Même s'il n'y a rien à signaler, ce questionnement régulier fait réfléchir sur l'abus sexuel et sur le comportement transgressif dans les organisations tant ecclésiales que non ecclésiales.

8. Communication de l'abus

Les acteurs pastoraux peuvent prendre connaissance de l'abus sexuel ou du comportement transgressif de différentes manières. Il peut avoir lieu dans une famille, dans un groupe, un mouvement, dans une institution ecclésiale ou non. L'autorité ecclésiale insiste pour que les acteurs pastoraux, qui soupçonnent fortement ou connaissent un abus sexuel sur un mineur, le communiquent aux personnes susceptibles de protéger le mineur et d'apporter une intervention rapide et adaptée.

On peut demander conseil à un collègue, à un responsable local ou à un Centre de confiance. Ces personnes peuvent aider à discerner la nécessité d'une communication et à entreprendre les démarches adéquates.

La Justice doit pouvoir faire son travail le plus vite possible en cas d'abus sexuel. Nous insistons donc pour que l'abus sexuel soit communiqué sans délai à la police ou à la Justice. Que l'abuseur présumé soit prêtre, diacre, religieux, laïc, bénévole, membre de la famille de la victime ou inconnu, la communication à la police ou à la Justice vise surtout à prévenir de nouvelles catastrophes.

L'autorité ecclésiale insiste pour que les acteurs pastoraux, qui soupçonnent fortement ou connaissent un abus sexuel sur un mineur, le communiquent.

Il en est de même pour l'abus sexuel et le comportement transgressif qui peuvent se produire parmi des mineurs. Ce phénomène qui tend à prendre de l'ampleur mérite une attention particulière.

Selon l'article 422 bis du Code pénal toute personne, quelle que soit son activité professionnelle, peut être condamnée en justice pour abstention coupable. Le Code pénal mentionne comme condition que l'accusé se soit abstenu « de venir en aide ou de procurer une aide à une personne exposée à un péril grave, soit qu'il ait constaté par

lui-même la situation de cette personne, soit que cette situation lui soit décrite par ceux qui sollicitent son intervention. »

Les faits qui se sont déroulés dans un contexte ecclésial ou pastoral doivent aussi être communiqués aux responsables ecclésiaux ou pastoraux de l'abuseur présumé ou de la victime en vue de prendre les mesures nécessaires. Si l'on n'est pas à même de prendre contact avec un responsable ecclésial ou pastoral ou qu'on ne peut pas l'atteindre, il est possible de se tourner vers un Centre de confiance pour qu'il gère le suivi de la communication.

Personne ne doit faire l'objet d'une accusation de manière prématurée : ni les collègues, ni l'entourage, ni l'abuseur présumé. Les fausses accusations sont très difficiles à rectifier ou à réparer. Elles peuvent causer un drame dans la vie des personnes accusées à tort et de leur entourage. C'est pourquoi, tant que l'affaire n'est pas clarifiée, la confidentialité reste de mise quant à la procédure et aux démarches entreprises. La confidentialité n'est aucunement un alibi pour ne pas intervenir.

L'acteur pastoral, qui a pris connaissance et qui communique un abus sexuel, ne doit pas mener lui-même une enquête plus approfondie sur les faits. Ceci appartient à la police, à la Justice et aux organismes d'assistance. Après la communication, l'entretien avec la victime ou l'auteur présumé est mené de préférence, par des professionnels. Par le renvoi à la Justice, aux organismes d'assistance et aux autorités ecclésiales, les acteurs pastoraux se sont acquittés de la majeure partie de leur tâche concernant les faits.

9. Confidentialité, secret professionnel et secret de la confession

Il convient d'évoquer ici la confidentialité de l'information dont on a connaissance comme acteur pastoral. Les prêtres, les diacres et les acteurs pastoraux, comme d'autres professions, sont tenus par le secret professionnel. Ils ne peuvent dès lors communiquer à des tiers l'information confidentielle qui leur a été confiée dans le cadre du service pastoral. Une remise en question de cette confidentialité sape la crédibilité et l'efficacité du service pastoral. Il est en effet très important que la société dispose de lieux spécifiques et en nombre suffisant où les victimes puissent parler de leurs blessures et où les tiers aient la faculté d'évoquer leurs questions et leurs doutes. Il convient aussi qu'elle prévoie des lieux où les auteurs de faits puissent aborder leurs faiblesses et leurs fautes sans se voir directement condamner. Avoir la possibilité de parler de ces problèmes en toute confidentialité et en toute sécurité peut offrir à chacun un début de libération et de guérison.

L'autorité ecclésiale souligne néanmoins l'importance d'une bonne collaboration avec les instances et les services civils compétents, certainement lors d'abus sexuels de mineurs. Les acteurs pastoraux comme les assistants sociaux peuvent faire usage dans ce cas d'un droit de communication. Ils peuvent notifier les délits concernant des mineurs (comme l'abus sexuel, le viol, les coups et blessures volontaires) à la Justice ou aux organismes d'assistance, sans violer le secret professionnel. On peut aussi s'autoriser du droit de communication pour informer un supérieur de la même catégorie professionnelle, en vue d'une intervention adéquate. Les acteurs pastoraux doivent transmettre les raisons et la forme de cette communication aux personnes concernées et les encourager à entreprendre les démarches nécessaires.

Quand une victime, un abuseur ou un tiers sollicite la confidentialité au sujet de l'abus sexuel, il faut se garder de lui promettre une confi-

dentialité absolue. Un acteur pastoral se doit de protéger une personne en danger, surtout les enfants ou les jeunes. Ce devoir peut rendre impossible le respect de la confidentialité demandée. Dans ce cas, l'acteur pastoral ne laissera pas la personne dans l'incertitude, mais il lui expliquera en toute transparence ce qui adviendra de l'information et pourquoi.

Le secret de la confession est une forme spécifique du secret professionnel qu'un prêtre ne peut violer pour aucun motif. Il porte sur toute information qu'une personne confie à un prêtre tant sur elle-même que sur les autres, dans le cadre strict de la confession sacramentelle. Les entretiens confidentiels, en dehors de ce cadre formel, ne tombent pas sous le secret de la confession. Ce dernier ne doit pas servir d'alibi pour ne rien faire, au contraire.

Avoir la possibilité de parler de ces problèmes en toute confidentialité et en toute sécurité peut offrir à chacun un début de libération et de guérison

Si le pénitent est un abuseur, le prêtre peut fermement l'encourager à se présenter à la Justice et à informer ses propres supérieurs religieux. Il peut même faire de cet encouragement une condition préalable à l'octroi de l'absolution sacramentelle. La confession comprend l'aspect du pardon mais aussi celui du repentir, de la pénitence et de la réparation. En cas d'abus, le prêtre doit faire de tous ces éléments des exigences intégrées à l'ensemble de la démarche sacramentelle.

Lorsque le pénitent est une victime, le prêtre doit mettre tout en œuvre pour qu'elle entre en contact avec un organisme d'aide compétent et, si nécessaire, l'aider à entreprendre les premières démarches.

10. Soutien des victimes

La communication marque le début d'une période qui ne sera pas facile pour la victime. Pour de nombreuses raisons, la parole est douloureuse : les sentiments enfouis remontent finalement à la surface ; un auteur présumé perd son image parfois au sein de la famille ou du cercle d'amis ; les personnes de l'entourage ne peuvent pas cacher leur colère ou leur incompréhension ; les conséquences de la communication ne sont pas facilement prévisibles. Il est dès lors important que le soutien promis soit accordé à la victime pour le temps difficile qui suit la communication.

Celui qui a été abusé est souvent envahi de sentiments de culpabilité. La victime finit par se sentir responsable ou coresponsable du comportement de son agresseur.

Il faut clairement faire comprendre à l'enfant ou au jeune qu'il n'a aucun tort à se reprocher par rapport à l'abus et à sa communication, et qu'il est normal d'éprouver des sentiments de culpabilité dans une telle situation. Ces sentiments doivent être reconnus et admis pour pouvoir guérir.

Il faut tenir compte du fait qu'un enfant ou un jeune est souvent dépendant de l'abuseur présumé et que ce dernier exerce parfois une pression pour lui faire garder le silence. Il arrive aussi que l'enfant ou le jeune veuille rester loyal vis-à-vis de l'auteur présumé. Il est donc préférable que l'entretien avec la victime soit effectué par un professionnel. A défaut, l'enfant ou le jeune peut se replier sur lui-même et s'enfoncer à nouveau dans le silence.

L'abus a blessé l'enfant ou le jeune dans son développement de personne autonome.

Il n'est pas étonnant que les enfants ou les jeunes racontent des histoires d'abus qui datent d'un passé lointain, ou qu'ils en livrent le récit

par bribes. Il est difficile de parler de l'abus sexuel. De très nombreuses années sont souvent nécessaires. Il est rare qu'une victime raconte tout d'un seul trait. Cette révélation graduelle requiert patience et compréhension de la part des thérapeutes et des acteurs pastoraux.

Quand il a été abusé, l'enfant ou le jeune n'a été ni respecté, ni pris au sérieux en tant que personne. Il a dû subir des actes sans avoir la maturité nécessaire et sans les vouloir. Il a dû se plier aux désirs d'un abuseur face auquel il n'était pas de taille. L'abus a blessé l'enfant ou le jeune dans son développement de personne autonome. Il est dès lors important que la victime soit prise au sérieux après la communication et soit mise au courant de ce qui se passe et du pourquoi. La victime a le droit d'être informée de ce que l'on fait de la communication, de connaître les mesures prises à l'encontre de l'abuseur, et de savoir à qui s'adresser pour une reconnaissance et une réparation.

11. Suivi et accompagnement des anciens abuseurs

Un abuseur sexuel ne peut jamais être intégré dans un secteur pastoral qui l'amènerait à côtoyer des enfants et des jeunes. L'autorité ecclésiastique se laissera éclairer par l'expertise dont dispose la société, par exemple celle de la psychiatrie judiciaire (la psychiatrie dite « forensique »), pour connaître les secteurs où un engagement est encore possible. Une nouvelle mission clairement définie pourra seulement être envisagée moyennant un accompagnement compétent et sous contrôle.

En cas de nouvelle charge, des accords devront également être fixés quant au cadre de vie et au milieu de travail. Ils seront discutés avec l'ancien abuseur et clairement fixés dans un accord écrit. Les conditions peuvent être :

- de ne pas participer à des activités prévues pour des enfants et des jeunes
- de ne jamais se trouver seul avec des enfants et des jeunes
- d'accepter un accompagnement et une supervision permanents

- de ne pas être le responsable final de la pastorale
- de ne pas présider des célébrations religieuses dans lesquelles son intervention pourrait scandaliser ou blesser
- de contribuer à la réparation des dommages causés.

Les nouveaux responsables ou acteurs pastoraux proches de l'ancien abuseur doivent être mis au courant des antécédents de ce dernier et des accords établis.

Si difficile que ce soit à admettre, un abuseur demeure une personne humaine. Durant l'enquête et même après une éventuelle condamnation, il a le droit d'être soutenu humainement et de bénéficier d'un accompagnement qualifié. Ne pas abandonner un abuseur à son triste sort

Ne pas abandonner un abuseur à son triste sort n'est nullement équivalent à accepter une conduite intolérable ou à ne pas intervenir énergiquement.

n'est nullement équivalent à accepter une conduite intolérable ou à ne pas intervenir énergiquement. Il faut aider l'abuseur à mesurer les conséquences de ses actes et à poursuivre le travail sur lui-même. Les meilleures composantes de sa personne doivent pouvoir reprendre le dessus.

12. Une prévention préférable à une réparation

L'abus sexuel est en contradiction absolue avec le message et l'éthique de l'Église. Nous ne pouvons ni ne devons oublier le passé, tout en nous tournant vers l'avenir.

Les victimes d'abus sexuels ou de comportements transgressifs dans les relations pastorales peuvent toujours s'adresser aux points de contact des diocèses et des congrégations religieuses. L'autorité ecclésiale souhaite ainsi poursuivre son travail de reconnaissance et de réparation pour les victimes d'abus sexuels dans le passé (pour les données de contact voir annexe 3 de la présente brochure).

L'Église veut aussi mettre sur pied une guidance pour éviter tout nouveau cas d'abus sexuel ou de comportement transgressif. La société est en droit d'attendre une politique efficace de la part de l'Église, pour la prévention de toute forme d'abus sexuel où qu'il se présente. Une tolérance zéro doit être la règle là où les services et les acteurs pastoraux de l'Église sont confrontés à des jeunes ou à des enfants. Dans leur lutte pour la reconnaissance, la réparation et la guérison, les victimes de toutes formes d'abus sexuel doivent trouver en l'Église une alliée dont la détermination soit sans ambiguïté. Une Église en échec dans ce domaine ne satisfait pas aux exigences de sa mission.

Le présent guide veut établir une politique de sensibilisation et de prévention claire. Une culture de vigilance permanente doit être la réponse à la souffrance des victimes du passé. En annexe de ce code de conduite, vous trouverez des feuillets d'information pour les parents et les enfants. Ils veulent contribuer à une meilleure vigilance et à mieux faire prendre

Une culture de vigilance permanente doit être la réponse à la souffrance des victimes du passé.

conscience du problème, sans toutefois créer un climat d'insécurité injustifié. Cette conscientisation est la garantie la plus efficace d'une meilleure protection des enfants et des jeunes dans le futur.

Rien n'est jamais totalement acquis dans cette problématique délicate. Même une prévention honnête ne peut jamais parvenir à exclure totalement l'émergence de nouvelles formes de violence, la non-détection de certains abus ou le glissement vers des comportements transgressifs. C'est pourquoi toutes les suggestions ou remarques utiles qui pourraient contribuer à une meilleure prévention sont les bienvenues. Elles peuvent se rapporter tant à notre politique générale qu'à des situations concrètes déterminées ou à des situations locales. Ces réflexions peuvent être envoyées à la Conférence épiscopale ou aux points de contact des diocèses ou des congrégations religieuses. Chaque remarque qui peut améliorer notre prévention est la bienvenue et sera traitée avec toute l'attention nécessaire.

Les membres de la Commission Interdiocésaine pour la Protection des Enfants et des Jeunes:

Manu Keirse, Président, Professeur émérite (processus de deuil), Faculté de Médecine, KU Leuven

Johan Bonny, Evêque d'Anvers

Guy Harpigny, Evêque de Tournai

Erik De Sutter, O.Praem, Président de l'Unie van de Religieuzen van Vlaanderen

Daniel Sonveaux, S.J., Délégué de la Conférence des Religieuses/Religieux en Belgique (COREB)

Mieke Van Hecke, Directeur général du Vlaams Secretariaat voor het Katholiek Onderwijs (VSKO)

Sophie De Kuysche, Déléguée par le Secrétariat Général de l'Enseignement Catholique (SeGEC)

Frank Cuyt, Responsable du Vlaams Welzijnsverbond (VIW)

Isabelle Gaspard, Directrice de la FIMS - Fédération des Instituts Médico-sociaux

Xavier Renders, Professeur émérite, Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation, ancien Vice-recteur aux affaires étudiantes de l'UCLouvain

Lieve Vandemeulebroucke, Professeur émérite, Faculté des Sciences Psychologique et pédagogique, KU Leuven

Pieter Nolf, Responsable de l'Interdiocesane Jeugddienst (IJD) Vlaanderen

Claire Jonard, Coordinatrice de la Liaison de la Pastorale des Jeunes francophones

Tine Van Belle, Coordinatrice du point de contact du diocèse de Bruges

Nathalie Didion, Coordinatrice du point de contact du diocèse de Namur

Herman Cosijns, Secrétaire général de la Conférence épiscopale de Belgique
Quelques **victimes** d'abus sexuels dans une relation pastorale

Annexe 1

Information à l'attention des parents concernant les comportements sexuels transgressifs¹

1. Qu'est-ce que l'abus sexuel ?

On parle d'abus sexuel d'enfants en cas de contacts ou d'interactions entre un enfant et un adulte au cours desquels l'enfant est utilisé pour la satisfaction sexuelle de l'abuseur ou d'une autre personne. L'abus sexuel peut également être commis par une personne de moins de 18 ans lorsque cette dernière est nettement plus âgée que l'enfant ou en position d'autorité ou de direction par rapport à lui. La plupart du temps l'abus sexuel consiste en une forme de contact corporel direct comme : attouchement à caractère sexuel, baisers, caresses, se coller à la personne, pénétration digitale du vagin ou de l'anus, sexualité orale ou tentative de pénétration du vagin ou de l'anus. Certains abuseurs cherchent leur satisfaction en exhibant leurs organes génitaux ou en espionnant ou en filmant un enfant en train de se déshabiller.

Les enfants sont parfois amenés à ces abus sexuels par des jeux et séduits par des flatteries (par exemple: « c'est notre secret »), ou soudoyés par de l'argent, des cadeaux ou des faveurs. Ils sont parfois aussi tyrannisés ou menacés. Parfois, mais moins souvent, la violence physique est utilisée. Que l'enfant soit 'blessé' ou pas, que l'enfant ait pu repousser ou non l'auteur des faits, qu'il ait accepté ou pas, il est important de réaliser qu'un tel comportement à caractère sexuel dont se rend responsable un adulte, un enfant plus âgé ou sous la contrainte, est un abus sexuel.

1 Ce feuillet est une adaptation libre de Cohen J.A., Mannarino A.P., Deblinger E. *Treating trauma and traumatic grief in children and adolescents*. London- New York: Guilford Press, 2006.

2. Quelles sont les conséquences d'un abus sexuel pour un enfant ?

Les enfants qui ont subi un abus sexuel peuvent présenter une large gamme de problèmes émotionnels et comportementaux en réaction à celui-ci. La nature et la gravité des difficultés dépendront de l'âge de l'enfant, de l'identité de l'auteur, des circonstances de l'abus ainsi que des réactions de la famille lors de la révélation de l'abus par l'enfant. Des enfants peuvent présenter des symptômes typiques de situations d'angoisse et de stress comme l'énurésie, se renfermer sur eux-mêmes, se couper du monde, avoir un comportement pénible, être sujet à cauchemars, avoir des problèmes scolaires ... Les problèmes sont comparables à ceux qui font suite à un traumatisme grave. L'enfant peut également présenter des symptômes plus spécifiques, comme la tenue fréquente de propos ou de jeux à caractère sexuel, des comportements sexuels déplacés pour son âge, ou une angoisse face à des personnes ou des situations qui lui rappellent l'abus. Certains enfants peuvent aussi ne pas présenter de problèmes apparents.

Après la fin de l'abus et la révélation de ce dernier, certains enfants retrouvent assez vite un comportement et des émotions relativement normales. Le soutien et la protection de personnes de confiance sont des facteurs cruciaux pour les aider à reprendre une vie normale. D'autres présentent des symptômes qui perdurent encore longtemps après. En effet, un nombre significatif d'enfants victimes présentent les caractéristiques d'un syndrome de stress posttraumatique. Il est donc important qu'ils bénéficient d'un suivi psychologique et soient accompagnés si nécessaire.

3. Quel est le traitement disponible pour les enfants victimes d'un abus sexuel ?

Il existe plusieurs formes de thérapie pour aider les enfants à assumer les conséquences de l'abus sexuel. On met souvent l'accent sur la réduction de l'angoisse qui fait suite à l'abus. Une aide est fournie à l'enfant pour exprimer ses pensées et ses sentiments, donc pour comprendre les expériences d'abus et les assimiler émotionnellement. L'approche peut se tourner vers l'enfant seul ou vers la famille entière qui doit, elle aussi, assumer les conséquences de l'abus. Une autre approche possible est d'apprendre aux parents comment gérer les conséquences pour l'enfant.

Des recherches dans ce domaine ont démontré que l'adaptation psychologique des enfants après un abus sexuel dépend du soutien de leurs parents et des personnes qui les soignent. Aidés d'un important soutien émotionnel de la part de parents attentionnés ainsi que d'un éventuel soutien médical et psychologique, les enfants abusés peuvent à nouveau aspirer à un avenir sain et épanouissant.

4. A qui arrive l'abus sexuel ?

L'abus sexuel d'enfant peut avoir lieu dans toutes les classes sociales, les institutions, les organisations et les groupes. Tant les garçons que les filles peuvent en être les victimes. Ce n'est pas un événement extrêmement rare. Les sondages révèlent qu'à 18 ans, une fille sur quatre et un garçon sur sept ont subi l'une ou l'autre forme d'abus sexuel ou d'intimidation sexuelle. En ce inclus les cas d'exhibitionnisme sans attouchement.

5. Qui sont les abuseurs sexuels ?

La majeure partie des abuseurs sont des hommes contre un petit pourcentage de femmes. Les abuseurs ne sont en général pas de 'vieux vicieux' ou des inconnus cachés dans de sombres recoins. Ils ne sont pas plus des malades mentaux que des personnes 'retardées'. Ce sont, en général, des personnes qui connaissent bien les enfants et qui bénéficient de leur confiance. Les abuseurs sont souvent des membres de la famille (cousin, oncle, parent, grand-père, beau-père), ou des personnes non apparentées mais que l'enfant connaît bien (professeur, entraîneur de club de sport, conseiller religieux, voisin, baby-sitter). Il est impossible de décrire ou d'établir un profil type d'abuseur sexuel et il n'est pas facile non plus de reconnaître un abuseur potentiel. Il est également difficile de croire qu'une personne en qui on a confiance soit en mesure d'abuser des enfants.

Certains abuseurs ont eux-mêmes été abusés dans leur enfance ou ont subi d'autres formes de négligence ou de violence. Certains sont incapables d'avoir des relations sexuelles ou autres satisfaisantes avec des adultes et se sentent plus à l'aise en présence d'enfants. D'autres n'ont pas ce problème mais recherchent, en période de stress, une satisfaction sexuelle auprès d'enfants. Une minorité commet ces abus sous l'influence d'alcool ou de drogue.

6. Pourquoi les abus sexuels se produisent-ils ?

A la question du pourquoi de ce type d'abus souvent posée, il n'y a pas de réponse simple. *Le plus important est de retenir qu'en tant que parents, il ne faut pas faire porter la faute à l'enfant ou à l'adolescent abusé.* La faute de l'abus sexuel repose entièrement sur les épaules de l'abuseur même si des problèmes ont pu y contribuer.

Parler librement de la sexualité et la gérer n'est pas aisé dans notre société. Les mesures préventives contre l'abus sexuel d'enfants sont également peu nombreuses. Cette réalité a, de plus, longtemps été occultée. D'où la nécessité d'une communication claire et ouverte à ce sujet. La société doit être conscientisée de la gravité du problème et mettre tout en œuvre pour le résoudre.

7. Pourquoi les enfants ne parlent-ils pas de ce qui s'est passé ?

Par nature, l'abus sexuel d'enfant est secret. Il a toujours lieu quand l'enfant est seul avec l'abuseur. Pour poursuivre son abus, l'auteur des faits va faire pression sur l'enfant pour l'amener à garder le secret. Une menace peut être exercée sur l'enfant, son animal favori ou sa famille s'il parle. Ou l'on fait accroire aux enfants que le comportement sexuel est de leur propre faute, qu'ils en sont coupables, qu'ils seront rejetés ou pas crus s'ils parlent. Dès lors, beaucoup d'enfants atteignent l'âge adulte sans avoir jamais parlé, de peur du rejet, de la punition ou des représailles.

8. Quand faut-il soupçonner un abus sexuel sur un enfant ?

L'abus est difficile à détecter de par sa nature secrète et la gamme des réactions comportementales des enfants. On peut reconnaître les enfants abusés sexuellement à leurs révélations accidentelles ou délibérées. Certains révèlent l'abus par hasard, par des comportements sexuels d'adultes ou en faisant preuve de connaissances sexuelles anormales pour leur âge. D'autres font des allusions ou racontent ce qui s'est passé à un enfant qui le répercute auprès d'un adulte. Les parents s'aperçoivent soudain de changements de comportement: cauchemars,

repli sur soi, évitement de personnes, de lieux et choses spécifiques, agressivité inhabituelle, tensions et comportements sexuels inadaptés. Ces comportements peuvent être les indices d'une large gamme de traumatismes et doivent être explorés.

Les réactions de l'enfant à l'égard de l'abuseur peuvent être très différentes ; on ne peut pas déterminer si l'abus sexuel se poursuit en observant simplement l'enfant en présence de l'auteur présumé. Certains enfants ont peur et/ou évitent leur abuseur. D'autres tiennent des propos très négatifs à son sujet mais se comportent positivement vis-à-vis de lui. D'autres encore restent très attachés et affectueux à l'égard du parent ou de la connaissance qui les abuse. Quels que soient les sentiments d'un enfant à l'égard de l'abuseur, qu'ils soient positifs, négatifs ou ambivalents, il faut les accepter. Les enfants ne doivent pas avoir l'impression que ces sentiments sont mauvais.

Enseigner des notions de sécurité et installer une communication ouverte au sein de la famille aident l'enfant à parler de l'abus sexuel subi ainsi que d'autres expériences traumatisantes qu'il peut vivre.

9. Comment réduire le risque qu'un enfant devienne victime d'abus sexuel ?

Il est important d'entretenir une communication ouverte avec les enfants. Un enfant doit bénéficier d'une éducation sexuelle adaptée à son âge et il doit être informé des risques d'abus sexuels. Un peu comme on reçoit des cours de prévention incendie ou de sécurité routière. Ils doivent apprendre que leur corps leur appartient et qu'ils ont le droit de dire 'non' à un attouchement qui leur paraît anormal. On doit leur dire qu'ils peuvent s'ouvrir à un adulte de tous les attouchements qui les mettent mal à l'aise ou lorsqu'ils pensent que cela va trop loin. On peut aussi leur apprendre comment éviter les risques par rapport à certains endroits et à ce qu'ils font en dehors d'un contrôle parental ou adulte.

Il faut se rendre compte qu'il est très difficile pour un enfant ou un jeune de mettre fin à un abus sexuel de même que d'en parler. *C'est pourquoi, on ne peut jamais faire porter la faute à l'enfant, ni même insinuer qu'il n'a pas fait cesser l'abus ou qu'il a attendu trop longtemps pour le signaler.* Beaucoup d'enfants n'en parlent jamais et la plupart n'en parlent pas franchement.

Les parents ne peuvent pas non plus tenir à l'œil et surveiller constamment leurs enfants. *Il est donc impossible, quoi que l'on fasse, de garantir que l'enfant ne sera jamais abusé.* Il ne faut donc pas non plus se culpabiliser en cas d'abus subi par son enfant. Ce sentiment de culpabilité des parents peut mener au silence de l'enfant. Il est éminemment préférable d'investir toute son énergie dans les soins et le meilleur soutien de l'enfant.

10. Comment réagir quand on soupçonne un abus sexuel sur un enfant ?

Il est tout à fait normal que les parents soient en plein désarroi lors de la découverte de l'abus dont l'enfant est victime. Mais l'attitude la plus opportune est, dans ce cas, de *rester calme*. Les enfants, comme les jeunes, sont hypersensibles aux réactions des parents et, s'ils voient ou sentent votre désarroi et votre anxiété, ils peuvent prendre peur et rester muets. Si vous voulez convaincre votre enfant qu'il a bien fait de parler et que vous ne pouvez l'interroger calmement, il vaut mieux attendre une aide professionnelle. Votre médecin peut vous aider de manière efficace. N'hésitez pas à lui en parler. Veillez à ne rien dire qui puisse faire croire à l'enfant qu'il est en faute et faites-lui comprendre clairement que l'abus sexuel n'est pas de sa faute.

Certains enfants disent que l'abus leur a été agréable. On ne peut, sur cette base ou sur le fait qu'ils ont apprécié de bénéficier de l'attention de l'abuseur, leur faire croire qu'ils sont fautifs. Certains enfants abusés

ont parfois des comportements à connotation sexuelle avec d'autres adultes. Il est toujours de la *responsabilité des adultes de poser les limites adéquates*.

Il ne faut aucunement encourager l'enfant à 'oublier' ou à ne plus en parler. Mais inversement il est absurde de faire pression pour que l'enfant révèle ce qu'il n'est pas encore prêt à dire. Restez ouvert pour écouter ce que l'enfant est en mesure de raconter et pour toutes les questions qu'il souhaite poser. Essayez de comprendre que les sentiments de l'enfant peuvent être mitigés à l'égard de l'abuseur et de ce qui s'est passé. Même si vous souhaiteriez avoir toujours votre enfant à vos côtés pour le protéger, il est important de ne pas devenir trop possessif et de veiller à ce que la famille retrouve au plus vite sa vie habituelle. Il ne faut pas craindre non plus d'entourer votre enfant de marques d'affection normales et de contacts corporels même si c'est parfois difficile, surtout pour les pères. Il ne faut pas que l'enfant ait l'impression que vos sentiments à son égard ont changé.

Un examen corporel et plus spécifiquement génital est requis pour les enfants abusés sexuellement. Si certains enfants se sentent 'abîmés' par l'abus sexuel, leur corps reste la plupart du temps inchangé. Un médecin peut les rassurer en leur disant que leur corps se porte bien.

Annexe 2

Information à l'attention des enfants concernant les comportements sexuels transgressifs

En vue d'informer directement les enfants, l'information adressée aux parents a été paraphrasée dans un court récit pour enfants. Il est signé par l'auteur pour la jeunesse, Kolet Janssen.

Hannah dit NON

par Kolet Janssen

Hannah étire les bras par-dessus la tête et prend son élan pour faire la roue. Une main puis l'autre, les jambes en l'air et l'atterrissage! Une fois, deux fois, trois fois. Pas mal.

'Bravo, Hannah!' lance Martin, l'entraîneur. Hannah jubile. Ensuite c'est à Emma, puis à Suleyha. 'Un peu plus haut, les jambes, Emma', dit Martin. 'Encore à travailler. Suleyha, essaye un peu plus vite, ça ira encore mieux! Bon, les filles, suffit pour aujourd'hui. La semaine prochaine, on travaillera vos figures libres. Hannah, viens me voir quand tu te seras changée! Je voudrais te parler de l'enchaînement de tes pas.'

Les filles courent au vestiaire. Hannah enlève son maillot rose et enfile son polo et sa jupe en jeans. Emma retire son élastique et fait virevolter ses boucles brunes. 'Je ne rentre pas en vélo avec toi aujourd'hui, maman vient me chercher', dit-elle. Hannah hoche la tête. 'O.K., vous allez en ville?' 'C'est pour un nouveau pantalon!' raconte Emma. Hannah sourit. 'Choisis bien alors! Je vais vite chez Martin, à demain à l'école!' Elle attrape son sac à dos, son manteau et son écharpe. Elle en aura besoin pour rentrer en vélo tout à l'heure.

Quand Hannah entre dans le bureau, Martin est occupé à noter quelque chose. ‘Une minute’, dit-il. Il achève sa phrase et dépose son bic. Il passe rapidement la tête à la porte. ‘À la semaine prochaine.’ ‘Au revoir!’ répondent quelques filles. Un galop résonne dans le couloir. Hannah entend le claquement de la porte d’entrée. ‘L’enchaînement de tes figures libres n’est pas mauvais du tout’, dit Martin. ‘Mais on peut encore améliorer. Plutôt que de courir après ta première série de sauts, tu pourrais faire trois pas latéraux, jambe tendue, le pied pointé en avant. Ainsi.’ Il lui montre. Hannah acquiesce. Pas difficile. Martin se place derrière elle. Il lui tient les bras, les étire de côté. Du genou, il lui écarte les jambes et l’entraîne dans une série de pas latéraux. Hannah essaye de suivre le mouvement mais tout à coup, elle hésite. Pourquoi maintenant, ici ? Elle n’a plus son maillot de gymnastique, le bureau est petit, ce serait quand même mieux dans la salle? Elle s’arrête. Mais Martin ne la lâche pas. Ils sont l’un contre l’autre. Hannah veut avancer, mais Martin la tient serrée. Il halète un peu. Quand même pas à cause de ces quelques pas ? Et pourquoi se colle-t-il si fort contre son dos? C’est étrange. Hannah attrape chaud. Tout à coup, Martin la lâche. Hannah se penche, chipote machinalement à son sac à dos. ‘Je vais m’exercer comme cela’, dit-elle. Elle prend sa veste et veut s’en aller. Mais Martin la lui reprend et la pose sur le côté.

‘Tu as un bon niveau, tu sais?’ dit Martin. ‘Tu as du talent. Si tu travailles à fond, tu arriveras loin. Je veux bien te coacher. Tu as vraiment un talent spécial, selon moi.’ Il pose la main sur le bras d’Hannah. Ses doigts remontent lentement les épaules, le long de son cou puis redescendent. Hannah regarde le visage de Martin à la dérobée. Il a un regard si bizarre qu’elle détourne rapidement les yeux. Des mains, Martin effleure ses petits seins. Elle ne porte même pas encore de soutien. Elle recule un peu. ‘Pour aller loin, il faut oser te donner entièrement’, dit Martin. Il l’attire contre lui. ‘Vraiment tout’, poursuit-il. ‘Oui, se dépasser. Tu es d’accord?’ Il serre à nouveau Hannah contre lui. Hannah voit ses yeux fermés.

Elle s'éclaircit la voix. 'Je dois rentrer', dit-elle. Elle se libère, arrache son manteau, attrape son sac à dos et court vers la porte. Martin la retient par le poignet. 'Va', dit-il. 'Mais n'oublie pas: les autres ne doivent pas savoir ce que je pense de toi. Cela ferait des histoires. C'est notre secret. Je ferai de toi la meilleure.' D'un doigt, il lui soulève le menton. Hannah baisse les yeux. 'Je dois rentrer.' répète-t-elle. Martin insiste. 'O.K.?' demande-t-il. Hannah ne comprend pas bien ce qu'elle doit promettre, mais acquiesce pour pouvoir partir. Il la libère et elle s'encourt vers la sortie.

Hannah enlève le cadenas de son vélo et remarque qu'elle n'a pas son écharpe. Elle est restée par terre dans le bureau de Martin. Pour rien au monde elle ne retournerait. Ses larmes jaillissent. Elle les essuie aussitôt. Pourquoi pleure-t-elle? Il n'y a rien eu? Ou alors? C'était gênant. Mais finalement qu'est-ce qu'il a fait? Pas grand-chose. C'est normal que l'entraîneur vous tienne parfois. Hannah ne comprend pas pourquoi cette fois c'était si désagréable. Peut-être parce qu'elle était seule dans le bureau de Martin. Parce qu'il se collait à elle. Parce qu'il ne l'écoutait pas, qu'il ne la regardait pas. C'était comme s'il avait quelque chose derrière la tête. Elle enfourche son vélo et pédale à toute allure vers la maison. Son cou est glacé. Maman ronchonne parce qu'elle a oublié son écharpe. Hannah ne répond pas. Elle se couche tôt.

La semaine suivante, elle ose à peine regarder Martin pendant l'entraînement. Il est comme d'habitude. Se serait-elle imaginé tout cela? Pourquoi était-ce si désagréable? Peut-être vaut-il mieux faire aussi comme d'habitude. Ainsi elle oubliera et cela n'arrivera certainement plus jamais. A la fin de l'entraînement, Martin demande: 'Hannah, tu passes tantôt? Ton écharpe est encore dans mon bureau. Je veux encore travailler l'exercice. Attends avant de te changer.' Le cœur d'Hannah bat la chamade. Elle court machinalement au vestiaire avec les autres. 'Martin trouve que tu as du talent, hein?' dit Emma. 'Veinarde! Qui sait, tu seras peut être un jour championne olympique! Je pourrai

raconter à tout le monde que tu es mon amie!’ Elle rit. ‘Ne fais pas l’idioté’, dit Hannah. Elle ne se sent pas vraiment veinarde. Elle prend ses affaires. Elle court vers le bureau de Martin sans rien dire. ‘Entre et ferme la porte’, dit Martin. ‘Je rentre avec Emma’, commence Hannah. ‘Tu n’es pas en vélo?’ demande Martin. ‘Si, mais...’ bredouille Hannah. Martin ouvre la porte et crie à Emma qu’elle peut retourner chez elle, qu’il veut encore un peu s’entraîner avec Hannah. Et c’est ce qu’il fait. Il lui montre les pas, étend ses bras comme il faut et lui explique ce à quoi elle doit faire attention. Hannah rit même de ses blagues. Elle est soulagée. Pourquoi s’est-elle fait tant de souci? Martin lui trouve simplement du talent. Elle ferait mieux d’en profiter. ‘Alors, bon pour aujourd’hui!’ dit Martin en riant. Il lui donne une chiquenaude sur la joue et la tire brusquement sur ses genoux. ‘Tu es ma petite gagnante, d’accord?’ dit-il doucement. Hannah reste figée. Martin met sa tête dans son cou et lui caresse l’intérieur des cuisses. Il respire à nouveau bizarrement. Hannah est paralysée. Elle voit son écharpe sur la table. ‘Non!’ crie-t-elle tout à coup. Elle se lève d’un bond et saisit son écharpe. Elle ouvre la porte et s’enfuit. Lorsqu’elle claque la porte d’entrée, elle entend encore Martin qui l’appelle. Elle n’écoute pas, enlève le cadenas de son vélo, enfile sa veste sur son maillot et pédale vers la maison. Heureusement qu’elle a gardé son maillot. Elle monte directement dans sa chambre. Elle met ses vêtements et cache son maillot très loin sous le lit.

A table, elle ne dit rien. ‘Tu es fatiguée, Hannah?’ demande maman. Elle hoche la tête. ‘Ce soir, au lit bien à l’heure’, répond maman. Une heure plus tard, maman vient la border. Elle s’assied sur le bord du lit et l’embrasse. ‘Tu as eu une bonne journée?’ demande-t-elle. Elle lui caresse les cheveux. Hannah ne répond pas, elle hoche simplement la tête. Sa gorge est serrée tout à coup mais maman ne voit rien et se lève. ‘Dis, où est ton maillot? Je dois le laver.’ La figure d’Hannah se contracte. Des larmes jaillissent. ‘Je ne veux plus faire de gymnastique!’, gémit-elle. Maman la regarde, étonnée. Elle s’assied sur le lit

et prend Hannah dans ses bras. ‘Que se passe-t-il?’ demande-t-elle. Hannah pleure de longues minutes. Puis petit à petit, elle raconte. Ces gestes de Martin qui lui semblaient si bizarres et si désagréables. La semaine passée et encore cette semaine. Elle ne regarde pas maman en racontant mais garde la tête enfouie dans sa chaleur bienfaisante. Maman lui caresse les cheveux. ‘Ma petite fille’, dit-elle. ‘Je suis si contente que tu m’aies tout dit. Martin est en faute, il ne peut pas faire cela, tu le sais bien? Nous veillerons à ce que cela ne se reproduise plus. Veux-tu m’accompagner pour tout raconter à papa?’ Hannah est morte de fatigue. Elle veut dormir. Maman le racontera à papa. Maman la borde gentiment et dépose un petit baiser au creux de son oreille. Cela chatouille. ‘Tu es une courageuse petite fille’, dit-elle. Et elle descend.

Hannah est contente que maman le sache. Que va-t-il se passer avec Martin? Elle ne veut pas y penser. Maman a raison. Cela ne peut plus arriver. Elle s’endort et se voit faire six roues d’affilée. Superbe!

Annexe 3. Coordonnées

Point d'info central de l'Eglise catholique

info.abus@catho.be

02 509 97 44

info.misbruik@kerknet.be

09 97 43

Adresses mail des points de contact dans les diocèses pour les abus sexuels dans une relation pastorale

Archevêché de Malines-Bruxelles

Pointdecontactabus.malines-bruxelles@catho.be

Diocèse de Liège

Pointdecontactabus.liege@catho.be

Kontaktmissbrauch.luettich@catho.be

Diocèse de Namur

pointdecontactabus.namur@catho.be

Diocèse de Tournai

pointdecontactabus.tournai@catho.be

Conférence des religieuses/religieux en Belgique (COREB)

pointdecontactabus.coreb@catho.be

Bisdom Antwerpen

opvangpuntmisbruik.antwerpen@kerknet.be

Bisdom Brugge

opvangpuntmisbruik.brugge@kerknet.be

Bisdom Gent

opvangpuntmisbruik.gent@kerknet.be

Bisdom Hasselt

opvangpuntmisbruik.hasselt@kerknet.be

Unie Religieuzen van Vlaanderen (URV)

opvangpuntmisbruik.urv@kerknet.be

Secrétariat de la Conférence épiscopale de Belgique

Rue Guimard 1 - 1040 Bruxelles

ce.belgica@interdio.be

02 509 96 93

Le présent guide est repris sur les sites internet
www.catho.be et www.kerknet.be.

